NOUVELLES LOCALES.

Une jolie résidence à louer à St. Boniface. S'adresser à A. Gauvin.

N'oubliez pas d'aller chez ALLAIRE & BLEAU pour vos ferronneries, ferblanteries, huiles et peintures, papier à bâtisse, poêles à cuisine, fameux poêles (air tight excelsior) le meilleur poêle à chauffer sur le marché.

Elections Municipales

Dans la Municipalité de St. François, Monsieur Prefontaine à été élu prêfet.
Dans Montcalm M. N. Comeault a été élu prêfet par une grosse majorité contre Mr. Graveline son concurrent.
Dans La Broquerie, M. I Richer a été réelu prêfet par 116 voix de majorité contre Mr. de Montigny.

Fiancailles

On annonce officiellement les fiançailles du prince Louis Napoléon Bonaparte avec la grande Duchesse Hélène, fille du grand Duc Vladimir, de Russie.

Le prince Louis, qui sert depuis 15 ans dans l'armée russe, est général de cavalerie.

Il jouit de l'amitié du tzar et a toujours été traité par lui comme un membre de la famille impériale.

Deces

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mr. Joseph Lemire, de Richer P. O. qui a succombé la semaine dernière après une longue maladie. Nos compliments de condoleance.

Instituteur demande

Un instituteur qualifié trouvera de l'emploi immédiatement en s'adressant à

M. MAX. TRUDEL,
Sec.-Trésorier, Makinak.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du départment de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière